



PREFECTURE DE L'ARDECHE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET D'ETABLISSEMENT DES SERVITUDES AU VOISINAGE D'OUVRAGE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE BASSE TENSION (BT) POUR LE RACCORDEMENT DE LA GROTTTE CHAUVET sur la commune de VALLON-PONT D'ARC

Le préfet de l'Ardèche,

Informe le public qu'il sera procédé du **vendredi 23 juin 2017 au lundi 3 juillet 2017** inclus à l'enquête publique en vue de l'établissement des servitudes au voisinage d'ouvrage de distribution publique d'électricité sur la commune de Vallon-Pont d'Arc (travaux d'extension du réseau électrique Basse Tension (BT) en vue du raccordement de la grotte CHAUVET).

Madame Agnès AUDIBERT est désignée en qualité de commissaire enquêteur chargé de cette enquête.

L'enquête aura lieu à la mairie de Vallon-Pont d'Arc.

Le dossier d'enquête publique sera déposé à la mairie de Vallon-Pont d'Arc du **vendredi 23 juin 2017 au lundi 3 juillet 2017** inclus aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, «Enquête publique en vue de l'établissement des servitudes au voisinage d'ouvrage de distribution d'électricité sur la commune de Vallon-Pont d'Arc», Mairie – 1, place de la Résistance - 07150 Vallon-Pont d'Arc.

La commissaire enquêteur recevra, à l'occasion des permanences suivantes à la mairie de Vallon-Pont d'Arc, les observations, propositions et contre-propositions du public, qui lui seront présentées sur le projet, et celles des propriétaires concernés :

- vendredi 23 juin 2017 de 14h00 à 16h00,

- lundi 3 juillet 2017 de 10h00 à 12h00

Dans les trois jours qui suivent la réception de l'arrêté d'ouverture d'enquête, le demandeur, à savoir le syndicat départemental d'Energies de l'Ardèche, notifiera directement les travaux projetés aux propriétaires intéressés par lettre recommandée avec avis de réception.

Au cas où les propriétaires ne pourraient être contactés, la notification sera faite soit à leur mandataire, soit au gardien de la propriété ou à défaut au maire de la commune sur le territoire de laquelle se trouve ceux-ci.



PREFECTURE DE L'ARDECHE

Le Préfet de l'Ardèche,

Informe le public que, par arrêté préfectoral n° 07-2017-05-23-004 du 23 mai 2017, les travaux d'extension du réseau électrique Basse Tension (BT) en vue de l'établissement de servitudes pour le raccordement de la grotte Chauvet, sur le territoire de la commune de Vallon-Pont-d'Arc, ont été déclarés d'utilité publique.